

Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT)

Assemblée

**Troisième session (2^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

RAPPORT

adopté par l'assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/49/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 40, 44 et 45.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 40, figure dans le rapport général (document A/49/18).
3. Le rapport sur le point 40 figure dans le présent document.
4. M. Javier Alfonso Moreno Ramos (Espagne) a été élu président de l'assemblée; Mme Tatiana Lopicus (République de Moldova) et Mme Sarnai Ganbayar (Mongolie) ont été élues vice-présidentes.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE SINGAPOUR (STLT)

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents STLT/A/3/1 et STLT/A/3/2.
6. Le président a présenté les documents et a rappelé que, depuis la dernière session de l'assemblée, trois nouveaux membres avaient adhéré au Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT), à savoir la Croatie, la Mongolie et la Suède.
7. La délégation de la Suède a informé l'assemblée que le Traité de Singapour entrera en vigueur à l'égard de ce pays le 16 décembre 2011.
8. L'Assemblée du Traité de Singapour
 - i) a pris note du contenu du document STLT/A/3/1;
 - ii) a adopté la proposition contenue dans le document STLT/A/3/2 visant à lancer un processus de révision du formulaire international type n° 1 et à approuver la convocation d'une session d'un groupe de travail qui se réunirait à la suite de la vingt-septième session du SCT.

[Fin du document]